

# L'ÉQUILIBRE ENTRE VIE PROFESSIONNELLE ET VIE PRIVÉE EN AFRIQUE DU SUD : UN OBJECTIF IRRÉALISABLE ?



## ABSTRACT

The scope of application of South African legislation on leave and social security benefits for employees who are parents was broadened in 2018. This contribution compares the post-amendment statutory framework to the provisions of directive 2019/1158/EU. The comparison is based on four South African constitutional rights and principles that correspond with those underlying the directive. The finding is that work-life balance for parents and carers has not received due attention in the South African legislative agenda, despite the generous Constitution. South African policy makers and the legislature could draw inspiration from the provisions of directive 2019/1158 on parental and carers' leave when developing a uniquely SA framework aimed at achieving work-life balance for parents and carers.

**KEYWORDS:** *Work-life Balance, Gender Equality, Social Security Rights, Best Interests of the Child, Carers.*

## RÉSUMÉ

Le champ d'application de la législation sud-africaine sur les congés et les prestations de sécurité sociale pour les parents salariés a été élargi en 2018. Cette contribution a pour objet de comparer le cadre législatif résultant de cette modification aux dispositions de la directive 2019/1158/UE. La comparaison est basée sur quatre droits et principes constitutionnels sud-africains qui correspondent à ceux qui sous-tendent la directive. On constate que l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée des parents et des aidants n'a pas reçu l'attention nécessaire dans le programme législatif sud-africain, malgré la générosité de la Constitution. Les décideurs politiques et les législateurs sud-africains pourraient s'inspirer des dispositions de la directive 2019/1158 sur le congé parental et la garde d'enfants pour élaborer un cadre sud-africain unique visant à assurer l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée pour les parents et les aidants.

**MOTS CLÉS:** *Équilibre entre vie professionnelle et vie privée, égalité des sexes, droits en matière de sécurité sociale, intérêt supérieur de l'enfant, aidants.*